

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**  
-----

Département  
DE L'AUDE  
-----

Séance du six décembre deux mille quatre

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Didier CODORNIU, Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

N°129/2004

Excusés : MM. Bernard GEA, Gilbert PLA.

OBJET : MARCHE A BONS DE COMMANDE : TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX ET DE REPARATION DES OUVRAGES D'EAU POTABLE : ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Rapporteur expose :

La C.A.N. a lancé une consultation de type procédure adaptée pour le marché à bons de commande concernant les travaux d'extension des réseaux et de réparation des ouvrages d'eau potable.

L'analyse des offres a mis en évidence que la proposition du groupement d'entreprises CATHAR/TAILLEFER comportant un rabais de 10 % est économiquement la plus avantageuse.

La Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 10 novembre 2004 a décidé de retenir l'offre de ce groupement d'entreprises.

Je vous propose :

- d'approuver le marché avec le groupement d'entreprises CATHAR/TAILLEFER qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, avec un rabais de 10 %
- d'imputer les dépenses correspondantes aux chapitres prévus à cet effet au budget Eau de la C.A.N.,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier et en particulier le marché à intervenir avec le groupement d'entreprises CATHAR/TAILLEFER.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus  
Copie certifiée conforme.

Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa réception  
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Le Président,

Michel MOYNIER.

